Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-LD_05_2026-DE

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 15 octobre 2026 à 18 h
Salle polyvalente Pierre GUYOT – 77160 POIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS

4-51 Rendu compte des délégations exercées par le Président – **approuvée à l'unanimité.**

4-52 Installation de conseillers communautaires dans des commissions thématiques **approuvée à l'unanimité.**

4-53 Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E) - **approuvée à l'unanimité.**

4-54 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant Syndicat Mixte d'aménagement des Bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A) - **approuvée à l'unanimité.**

4-55 Solidarité en faveur des communes sinistrées de Gironde - **approuvée à l'unanimité.**

4-56 Modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois pour la prise de compétence assainissement collectif – **à la majorité (53 voix «pour» et 3 «abstention»)**

4-57 Approbation du règlement du fonds de concours intercommunal d'adaptation climatique des écoles du provinois - **approuvée à l'unanimité.**

4-58 Modification des modalités d'attribution de subventions au titre du développement de l'hébergement touristique - **approuvée à l'unanimité.**

4-59 Attribution d'une subvention au titre du développement de l'hébergement touristique pour l'ouverture d'un gite - **approuvée à l'unanimité.**

4-60 Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses – Budget Annexe du SPANC - **approuvée à l'unanimité.**

4-61 Admission en non-valeur de produits irrecouvrables ou effacement de dettes de faible montant - **approuvée à l'unanimité.**

4-62 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier - **approuvée à l'unanimité.**

4-63 Approbation du règlement d'aides locales de l'OPAH-RU «Provins Centre-ville» - **approuvée à l'unanimité.**

4-64 Actualisation des tarifs des accueils de loisirs - **approuvée à l'unanimité.**

4-65 Actualisation des tarifs pour le portage de repas - **approuvée à l'unanimité.**

4-66 Actualisation des tarifs du Centre Aquatique du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**

4-67 Demande de subvention au titre de la DRAC pour les CDI médiathèques de Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel : Adaptation et extension des horaires d'ouverture - **approuvée à l'unanimité.**

7 Cour des Bénédictins – 77160 PROVINS
Tél. : 01.60.58.60.58 - email : accueil@cc-du-provinois.fr

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-LD_05_2026-DE

4-68 Vote de subventions en faveur des projets pédagogiques à vocation culturelles des écoles de Jouy-le-Châtel et de La Voulzie Provins - **approuvée à l'unanimité.**

4-69 Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer rural de Chalautre-la-Petite - **approuvée à l'unanimité.**

4-70 Prise en charge de 50% des frais de transport des élèves (CE1-CE2) pour le spectacle de novembre au Centre Culturel et Sportif de Saint-Ayoul - **approuvée à l'unanimité.**

4-71 Avis sur la demande de Provins pour déroger au principe de repos dominical des salariés des commerces de Provins - **approuvée à l'unanimité.**

4-72 Modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois - **approuvée à l'unanimité.**

7 Cour des Bénédictins – 77160 PROVINS
Tél. : 01.60.58.60.58 - email : accueil@cc-du-provinois.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_51_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 45

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 55
Séance : n°4-51

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, , Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Jessica COUSIN, Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_51_2026-DE

RENDU COMPTE DES DELEGATIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°1-7 du 7 avril 2026 portant délégations au Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que les actes pris au titre de ces délégations doivent être rapportés au conseil communautaire,

- Que dans le cadre de ses délégations, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé l'acte suivant :

Renouvellement d'une convention de mise à disposition de :

Madame Christelle VALOT, en qualité d'adjoint administratif Principal de 2ème classe, catégorie C, auprès de la Ville de Provins, pour exercer les fonctions de gérant de l'agence postale communal, à compter du 2 novembre 2026 pour une durée de 3 ans.

Convention passée au contrôle de légalité le 25 septembre 2026.

========

Prend acte de cette signature par le Président de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_52_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 45

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 55
Séance : n°4-52

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, , Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Jessica COUSIN, Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_52_2026-DE

INSTALLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décès de monsieur Alain Bontour, conseiller communautaire représentant la commune de Chenoise-Cucharmoy, monsieur Jean-Noël KARTNER est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire en remplacement.

Considérant les élections municipales qui se sont tenues en juillet dernier sur la commune de Saint-Brice, monsieur Bernard LANGLET est installé dans ses fonctions de conseiller communautaire titulaire.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'installation de ces conseillers dans les commissions thématiques :

- Monsieur Jean-Noël KARTNER : commission travaux, bâtiment et santé;
- Monsieur Bernard LANGLET : commission mobilités.

Considérant qu'il convient aussi d'installer Monsieur Alexandre de MEULENAERE dans la commission travaux, bâtiments et santé.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'installation de ces conseillers communautaires dans les commissions thématiques.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_53_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°4-53

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_53_2026-DE

DESIGNATION D'UN DLEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DE L'EAU DE L'EST SEINE-ET-MARNAIS (S2E)

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2-14 du 28 avril 2026 portant « désignation des délégués au S2E »

Considérant que suite à la démission de monsieur Hugo PIERRU délégué suppléant (Saint-Hilliers), la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

Considérant que :

- Monsieur Laurent PINARD, propose sa candidature pour la fonction de délégué suppléant (Saint-Hilliers)

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de ce délégué et de l'installer dans ses fonctions au Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais (S2E)

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Laurent PINARD, dans ses fonctions de délégué suppléant (Saint-Hilliers)

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_54_2026_1-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°4-54

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_54_2026_1-DE

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE AUXENCE (S.M.B.V.A)

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2-15 du 28 avril 2026 portant « désignation des délégués au S.M.B.V.A».

Considérant que suite aux élections municipales qui se sont tenues en juillet dernier sur la commune de Saint-Brice, la Communauté de Communes doit désigner de nouveaux délégués.

Considérant que :

- Monsieur Kévin BUSSELOT, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Saint-Brice)
- Monsieur Teddy ROCHAT, propose sa candidature pour la fonction de délégué suppléant (Saint-Brice)

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection et d'installer ces délégués dans leurs fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Kévin BUSSELOT, dans ses fonctions de délégué titulaire (Saint-Brice)
- Monsieur Teddy ROCHAT, dans ses fonctions de délégué suppléant (Saint-Brice)

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_55_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°4-55

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_55_2026-DE

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES DE GIRONDE

Le conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Considérant, que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Considérant que face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Considérant qu'il est proposé contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 3 000€ à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise ce don d'un montant de 3 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés.

Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_56_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 46

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 56
Séance : n°4-56

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_56_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle qu'en 2024 a été démarrée une étude sur le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes du Provinois vu qu'à ce moment-là la loi prévoyait un transfert obligatoire au 1er janvier 2026. Bien que la législation ait évoluée et que ce transfert ne soit plus obligatoire, l'étude a continuée d'être menée et le transfert dont il est question aujourd'hui est donc fondé sur la base du volontariat des communes. Pour cela, plusieurs comités de pilotage se sont tenus et lors de ces derniers mois a été évoqué la question des conventions de gestion qui pourraient être conclues entre la Communauté de communes et les communes afin de permettre l'exercice de cette compétence tout en maintenant une relation de proximité avec les usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°2 du 21 janvier 2013 portant création de la Communauté de Communes du Provinois au 2 avril 2013, issue de la fusion des communautés de communes de la « G.E.R.B.E » et du « Provinois » et extension à la commune de Chalautre-la-Grande,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI/10 du 30 mars 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant que les projets de statuts modifiés ont été adressés aux conseillers communautaires pour la présente séance.

Considérant qu'une modification des statuts de la Communauté de communes doit être effectuée pour la prise de la compétence assainissement collectif.

Considérant le toilettage des statuts au vu des dernières évolutions législatives

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 53 voix « POUR » et 3 abstentions (Patrick LEBAT, Olivier MAZZUCHELLI, Sandra JOURNO)

Approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Provinois, annexés à la présente délibération,

Dit que la présente délibération sera notifiée aux 39 communes membres de la Communauté de Communes du Provinois pour avis des conseils municipaux,

Dit que la compétence « assainissement collectif » sera prise à compter du 1er janvier 2028.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_56_2026-DE

Sollicite l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Provinois auprès de Monsieur Préfet de Seine-et-Marne.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_57_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 57
Séance : n°4-57

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER (Chenoise-Cucharmoy), Marjorie SCOUPE (Courtacon), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_57_2026-DE

APPROBATION DU REGLEMENT DU FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL D'ADAPTATION CLIMATIQUE DES ECOLES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions prévues à l'article L. 5214-16, V ;

Considérant que la Communauté de communes du Provinois souhaite accompagner les communes ou syndicats scolaires dans un programme d'aide aux travaux pour améliorer le confort thermique d'été des salles de classe des écoles du territoire ;

Considérant que sur les 139 classes du territoire concernées, 38 sont gérées par un syndicat scolaire et 101 classes sont sous compétence communale.

Considérant que deux modes de financement sont envisagés :

- Les syndicats scolaires sont éligibles au CID à hauteur de 200 000 € de dépenses pour 100 000 € de subventions (taux CID déplafonné à 50%) ;

- Les communes bénéficieront du fonds de concours intercommunal établi en fonction d'un pourcentage du montant des dépenses éligibles de l'opération. Le taux maximal d'intervention de la Communauté de communes est fixé à 50 % HT du reste à charge par classe, dans la limite de 10 000€ HT par classe.

 Le taux d'intervention est majoré à 70% HT du reste à charge de la dépense éligible lorsque l'investissement concerne les classes d'une commune accueillant un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de communes du Provinois.

 Chaque demande sera étudiée par la commission Travaux/Bâtiment/Santé avant d'être présenté au vote du conseil communautaire.

Considérant le projet de règlement du fonds de concours joint en annexe,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement du fonds de concours intercommunal d'adaptation des écoles du Provinois.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_58_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-58

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_58_2026_1-DE

MODIFICATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3-57 du 13 juin 2013 portant attribution de subventions au titre du développement de l'hébergement touristiques,

Considérant la participation financière de la Communauté de communes du Provinois au titre de l'hébergement touristique comme suit :

- 2 500 € pour l'ouverture d'un gîte, agréé par les Gîtes Ruraux ou pour l'ouverture d'une clé vacances, agréée par l'organisme Clé Vacances.

- 500 € Pour l'ouverture d'une chambre d'hôtes.

Considérant qu'il convient de modifier la délibération ainsi :

- 2 500 € pour l'ouverture d'un gîte « labellisé Gîte de France dont l'agrément est en cours de validité » au lieu de « agréé par les Gîtes Ruraux ».

Considérant que le reste des dispositions restent inchangées.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la modification des modalités évoquées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_59_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-59

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_59_2026_1-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE POUR L'OUVERTURE DU GITE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 5-59 du 15 octobre 2026 portant modification des modalités d'attribution de subventions au titre du développement de l'hébergement touristiques,

Considérant que la Communauté de communes a décidé de subventionner les propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, lors de la création de nouvelles structures, de manière à favoriser le développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant le dossier de subvention de Marie-Elisabeth RAVASSE, , pour un gîte le « p'tit nid briard ».

Considérant le montant de la participation financière de la Communauté de communes du Provinois au titre de l'hébergement touristique comme suit :

- 2 500 € pour l'ouverture d'un gîte « labellisé Gîte de France dont l'agrément est en cours de validité »

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à Madame RAVASSE une subvention de 2 500 € pour l'ouverture d'un gîte.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES * DU PROVINOIS *

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_60_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-60

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_60_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le conseil communautaire,

Vu l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire.

Considérant que par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Considérant que le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne sont donc proposées qu'après concertation et accord. Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient d'être prudent en constatant une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité du budget annexe du SPANC de la communauté de communes peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Considérant que le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux dépréciations des actifs circulants repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817.

Considérant que la méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	75 %
Antérieur	100%

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retient pour le calcul des dotations aux dépréciations des actifs circulants, à compter de l'exercice 2027, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus;

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_60_2026_1-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

Constitue au budget annexe du SPANC :

- Une provision, dont les crédits seront inscrits au chapitre 68 article 6817 «Dotation aux dépréciations des actifs circulants » ;

- Une reprise de la provision, dont les crédits seront inscrits au chapitre 78 article 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants »,
après concertation et accord entre l'ordonnateur et le comptable et après avoir échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances.

Prend la situation des restes à recouvrer au 30 septembre de l'année en cours afin de servir de base de calcul des provisions.

Engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget annexe du SPANC cette provision pour les prochains exercices.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_61_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-61

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_61_2026-DE

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES OU EFFACEMENT DE DETTES DE FAIBLE MONTANT

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, en vertu de l'article R276-2 du livre des procédures fiscales. Cela concerne les créances pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles, vaines ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas suffisantes pour justifier les poursuites.

Considérant qu'afin de fluidifier la mise en œuvre des admissions en non-valeur, l'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Considérant que Les seuils de délégation à respecter sont fixés par décret. En l'absence d'apurement des petites sommes, la collectivité est tenue de provisionner ces créances impayées.

Considérant qu'une fois la délégation accordée à l'exécutif et après instruction des propositions transmises par le Comptable Public, le Président ou le Vice-Président prononce l'admission en non-valeur ou l'effacement de dettes par arrêté.

Considérant que le montant actuel est fixé à 200 € conformément au décret 2026-118 du 20 février 2026.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délègue au Président ou au Vice-Président, l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou effacement de dettes de faible montant, et ce, selon les modalités réglementaires et le plafond fixé par décret. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance, et pour tous les budgets (budget principal et SPANC).

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_62_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-62

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_62_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Considérant que cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois s'est dotée d'un règlement Budgétaire et Financier.

Considérant que la rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs.

Considérant que ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Considérant le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération.

Considérant que les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_62_2026-DE

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_63_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-63

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_63_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

APPROBATION DU REGLEMENT D'AIDES LOCALES DE L'OPAH-RU

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme national « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2-39 du 8 avril 2021 portant engagement de la Communauté du Provinois et de la Commune de Provins dans le dispositif des « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°5-72 du 08 novembre 2021 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire et notamment la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Vu Le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.303-1 ;

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH);

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°4-56 en date du 10 octobre 2024, approuvant la convention d'OPAH-RU, conclue avec l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Communauté de communes du Provinois, et la commune de Provins le 21 décembre 2024.

Vu le marché public pour le « suivi-animation » de l'OPAH-RU attribué à l'opérateur « Citémétrie » et notifié le 04 janvier 2025 pour une durée de 5 ans.

Considérant que les modalités de participation financière de la collectivité pour les abondements locaux sont prévues dans la convention OPAH-RU du 21 décembre 2024.

Considérant que le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'attribution de ces aides prévues par à la convention pendant toute la durée du programme.

Considérant le projet de règlement d'attribution des aides locales annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement d'attribution des aides locales dans le cadre de l'OPAH-RU « Provins Centre-ville » annexé à la présente délibération.

Dit que ce règlement s'applique aux demandes déposées à compter de son approbation.

Autorise le Président ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application du présent règlement et à signer tout document s'y rapportant.

Précise que les aides seront attribuées dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget de la collectivité.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_63_2026-DE

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_64_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-64

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_64_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

ACTUALISATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les compétences statutaires de la Communauté de Communes du Provinois en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et sur le fait que l'assemblée délibérante est compétente pour fixer par délibération, les tarifs de ses Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Communes de la communauté de communes			Communes extérieures		
Revenus mensuels	Demi-journée	Demi-journée avec repas	Journée avec repas	Demi-journée	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
- de 1099 €	3,91 €	6,78 €	9,33 €	9,70 €	14,18 €	20,90 €
1100/2199 €	5,72 €	8,58 €	12,68 €			
2200/2999 €	6,96 €	10,57 €	15,54 €			
+ de 3000 €	8,09 €	11,81 €	17,41 €			

Dit que pour les sorties et séjours, la tarification appliquée est la suivante :

- Participation aux sorties hors CC du Provinois : 60 % du coût de la sortie (transport + billetterie), plafonnée à 12€. Ces sorties sont réservées aux enfants inscrits 3 jours dans la période.
- Participation aux séjours : 60 % du prix de revient.
- Participation aux veillées ou nuitées avec prestataire : 60 % du prix de revient.
- Participation aux veillées organisées sans prestataire (repas fourni) : 3 €.
- Participation aux nuitées organisées sans prestataire (repas fourni) : 7 €.
- Réduction applicable aux habitants de la Communauté de Communes : 10 % pour le 2ème enfant inscrit et présent, 20 % à partir du 3ème enfant inscrit et présent ou 20 % sur présentation de la carte famille nombreuse ou sur présentation du livret de famille.

Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2027 à l'ensemble des Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par la Communauté de Communes du Provinois.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_64_2026-DE

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_65_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-65

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_65_2026-DE

ACTUALISATION DU TARIF DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'exercice de sa compétence statutaire « Services à la personne », la Communauté de Communes du Provinois organise un service de portage de repas à domicile depuis le 1er septembre 2015.

Considérant qu'il est donc proposé de passer le prix du plateau de 10,90€ TTC à 11,12€ TTC.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le tarif du repas pour le service de portage de repas à domicile à 11,12€ TTC.

Dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2027.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ DU PROVINOIS ★

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261021-4_66_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 48

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 58
Séance : n°4-66

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO (Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Claude Henri TONNEAU(Longueville), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261021-4_66_2026_1-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

ACTUALISATION DES TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs du centre aquatique sont fixés par délibération de l'assemblée délibérante.

Considérant la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe les tarifs du centre aquatique tels qu'annexés à la présente délibération à compter du 1er janvier 2027.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_67_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-67

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_67_2026-DE

Communauté de communes du PROVINOIS

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRAC POUR LES CDI-MEDIATHEQUES DE VILLIERS-SAINT-GEORGES ET JOUY-LE-CHATEL : ADAPTATION ET EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa prise de compétence en matière de lecture publique, la Communauté de communes assure la gestion des deux CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel, intégrés au réseau de lecture publique.

Considérant qu'afin de poursuivre le développement de l'offre de lecture publique et de garantir un accès renforcé à la culture sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes sollicite, pour la deuxième année, le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'extension des horaires d'ouverture.

Considérant que le coût prévisionnel s'élève à 184 029,76 €

- 179 029,76 € au titre des dépenses de personnel liées à l'extension des horaires.
- 5 000 € au titre des dépenses liées aux actions culturelles.

Considérant que la participation sollicitée auprès de la DRAC s'élève à 147 223,80 €, soit un taux de financement de 80 % des dépenses éligibles.

Considérant le plan de plan de financement suivant :

Masse Salariale coût chargé				
Année	Montant	Taux subventions DRAC		Reste à charge
2026 (4 ETP)	179 029.76€	80%	143 223.8€	35 805.96€
2027 (4 ETP)	181 595.2€	80%	145 276.16€	36 319.04€
2028 (4 ETP)	184 440.93€	60%	110 664.56€	73 776.37€
2029 (4 ETP)	187 207.55€	50%	93 603.77€	93 603.77€
TOTAL	874 770.15€		530 345.9€	344 424.85€

Action culturelle				
Année	Montant	Taux subventions DRAC		Reste à charge
2026	5 000€	80%	4 000€	1 000€
2027	5 000€	80%	4 000€	1 000€
2028	5 500€	60%	2 300€	2 200€
2029	5 500€	50%	2 750€	2 750€
TOTAL	21 000€		13 050€	6 950€

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_67_2026-DE

Sollicite l'aide financière de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD – adaptation et extension des horaires d'ouverture.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_68_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-68

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_68_2026-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES D'ECOLES A VOCATION CULTURELLE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

ECOLE PRIMAIRE COLETTE LOZE – JOUY-LE-CHÂTEL

Considérant que :

L'équipe pédagogique a opté pour une classe sans cartable.
Ces activités sont en lien avec le projet d'école sur le thème de la robotique et de l'intelligence artificielle.

3 axes ont été travaillés dans ces ateliers :
- Sensibilisation à la robotique, initiation aux outils robotiques, construction et approfondissement de la programmation des robots
- Conception et réalisation du robot et réalisation des défis
- Journée pédagogique à l'initiation de l'IA.

Les animations menées avec des intervenants spécialisés en robotique éducative ont toutes eu lieu à l'école du 1er juin au 04 juin 2026.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 7 020€ pour 53 enfants.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école primaire Colette LOZE une subvention de 1 000 € correspondant au plafond autorisé par la délibération.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_68_2026-DE

ECOLE ELEMENTAIRE LA VOULZIE DE PROVINS

Considérant que l'école élémentaire La Voulzie de PROVINS s'est rendue au Château de Breteuil à CHOISEL (78) le 17 février.

Le projet pédagogique vise à faire découvrir aux élèves le patrimoine historique français à travers la visite du Château de Breteuil.
Les élèves ont pu explorer les différentes pièces du château, les jardins ainsi que les scènes inspirées des contes de Charles Perrault.

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 4 820,80€.

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire la Voulzie une subvention de 965 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

oOo

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité vote les subventions suivantes pour :

- **l'école primaire Colette LOZE (Jouy-le-Châtel) un montant de 1000€**
- **l'école élémentaire la Voulzie (Provins) un montant de 965€**

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_69_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-69

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_69_2026-DE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER RURAL DE CHALAUTRE LA PETITE

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de subvention du Foyer rural de Chalautre la Petite.

Considérant que le Festival organisé par le Foyer rural de Chalautre la Petite s'est tenu du 28 au 31mai 2026. Il s'agit d'un festival de musique, théâtre et lectures qui a eu lieu en extérieur en jardins privés mais également à la salle des fêtes et dans l'église.

Considérant que le foyer rural a rédigé une demande de subvention de 500€, la commission culture, propose de verser une subvention exceptionnelle de 500€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer au foyer rural de Chalautre la Petite, au titre de l'exercice budgétaire 2026, une subvention de 500 €.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_70_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-70

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_70_2026-DE

PRISE EN CHARGE DE 50 % DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES (CE1-CE2) POUR LES TRAJETS ECOLE-SPECTACLE DU 10 NOVEMBRE 2026.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de communes du Provinois propose aux directeurs des écoles ayant des élèves en classe de CE1 et CE2 un spectacle au Centre Culturel et sportif Saint-Ayoul le 10 novembre 2026.

- Que ce spectacle a été présenté lors de la réunion annuelle destinée aux enseignants du territoire et qu'il s'agit du spectacle « En apparence » qui a un coût de 6 000€ et qui est pris en charge par la Communauté de communes.

Considérant que, pour accompagner les écoles dans le déplacement pour se rendre au spectacle, la Communauté de communes du Provinois envisage de prendre à sa charge financièrement 50 % des dépenses de transport.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de rembourser 50% du prix du transport pour le trajet des élèves de CE1 et CE2 vers le spectacle du 10 novembre 2026 au Centre Culturel et Sportif de Saint-Ayoul.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_71_2026-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-71

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_71_2026-DE

AVIS SUR LA DEMANDE DE PROVINS POUR DEROGER AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE PROVINS

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui donne la faculté aux communes de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an.

Considérant que la Ville de Provins souhaite bénéficier de cette disposition et déroger ainsi aux règles du repos dominical.

Considérant que la liste des dimanches choisis par la Ville de Provins doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante et soumise pour avis au conseil municipal.

Considérant que Provins étant membre de la Communauté de Communes du Provinois, cette dernière est invitée à rendre un avis conforme sur cette demande, étant donné que le nombre de dérogations aux règles du repos dominical excède 5 dimanches.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur la demande de la Ville de Provins de déroger au principe du repos dominical.

Pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Communauté de Communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_72_2026_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
Salle Polyvalente
77160 POIGNY

Jeudi quinze octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle polyvalente de Poigny, sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 65
Nombre de conseillers présents : 49

Pouvoirs : 10
Nombre de votants : 59
Séance : n°4-72

Etaient présents : Séverine FRANCO (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER - suppléante (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Philippe MAISONNEUVE (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Jean-Noël KARTNER, Laure DEMAHIS-MBEMBA (Chenoise-Cucharmoy), Marielle FONTAINE – suppléante (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle), Cyril BERNIER, Sandra JOURNO et Claude Henri TONNEAU(Longueville), Nicolas BRODARD (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Jean-Philippe PILLOUD, Luce FONTAINE, Sébastien VOELTZEL, Nicolas FERTEL, Jessica COUSIN,, Marie-Christine VINCENT, Marie-Pierre CANAPI, François MARCHAND, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Christine RAMEAUX, Olivier CAVE (Provins), Béatrice MANZANO MISAK (Rouilly), Virginie HUBLIER (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Christophe POUYES (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Annie KAMINSKI et David LUDOT (Sainte-Colombe), Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Emilie LOISON (Sourdun), Tony PITA et Nadège ROCHER (Villiers-Saint-Georges),

Pouvoirs de : David BERNARD (Augers-en-Brie) à Jacqueline BILOWUS (Sancy-les-Provins), Monique GEORGE (Beauchery-Saint-Martin) à Martine LEGRAND (Léchelle), Christine BOULET (Courchamp) à Virginie HUBLIER (Rupéreux), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Perrine MAIRE (Provins) à Lucie FONTAINE (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à Jean-Philippe PILLOUD (Provins), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Martine BORTOLUZZI (Provins) à Olivier CAVE (Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Gérard COGNYL (Les Marêts)

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Virginie PATYK (Provins), Éric TORPIER (Sourdun),

Absents : Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Julien Limongi (Provins), Emmanuel CHAMPENOIS (Vulaines-les-Provins)

Excusés représentés par suppléant : Marc JACOB (Chalautre-la-Grande), Alexandre FLEJO (Frétoy)

Secrétaire de séance : Patrick LEBAT

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_72_2026_1-DE

Communauté de Communes du PROVINOIS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Entendu l'exposé du Président sur le fait que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 juillet 2026 qui constitue la dernière mise à jour du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois ;

Considérant qu'au regard du fonctionnement du Centre Aquatique il est nécessaire de prévoir les postes ci-dessous décrits ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le nombre d'apprentis accueillis au sein des différents services de la Communauté de Communes du Provinois à la demande expresse de la Trésorerie Principale :

- Pour le Centre Aquatique du Provinois :

Filière Sportive :
- Création de 1 poste d'éducateur des APS à temps non complet (20h00 hebdomadaires),

- Pour les différents services :

- Création de 6 postes d'apprentis (2 postes pour le secteur administratif, 2 postes pour le développement touristique, 1 poste au Centre Aquatique et 1 poste pour le secteur de la petite enfance)

Considérant qu'afin de se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets au travers du tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Considérant le tableau des effectifs joint en annexe.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 6 octobre 2026,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 8 octobre 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le tableau des effectifs tel que défini en annexe compléter par les dispositions ci-dessus,

Se réfère à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir,

Ouvre la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles L332-13, L332-14, L332-8, 1° et L332-8, 2°, du Code Général de la Fonction Publique susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement,

Fixe la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire,

Communauté de communes du PROVINOIS

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21 OCT. 2026
ID : 077-200037133-20261015-4_72_2026_1-DE

Prévoit, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants,

Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Olivier LAVENKA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.